Office fédéral de l'énergie OFEN Section Force hydraulique

Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse

Tableau 13 / AR Centrales existantes avec part de souveraineté du canton de: Appenzell Rh.-Ext. (classées selon la date de la première mise en service)

Etat au: 1er janvier 2018

(classees selon la date de la premiere mise en service)										Liai au. 161	aliviei 2010
	Numéro de la centrale		Nom de la centrale	Mise en service		Débit maximal	Puissance des	Puissance max. disponible aux	Production moyenne escomptée (Pompage-turbinage non compris)		
				Pre- mière	Après dernière transfor- mation	turbiné (Débit maximal refoulé)	turbines (Puissance installée des pompes)	bornes des alternateurs (Puissance max. absorbée par les moteurs)	(Consomation d'énergie moyenne) (Pompage-turbinage non compris) Hiver Eté Année		
						(m3/s)	(MW)	(MW)	(GWh)	(GWh)	(GWh)
2 1	06100 07500	*	Lochmühle Kubel	1898 1900	2003 1976	0.60 18.00	0.09 8.39	0.09 9.39	0.20 7.55	0.23 9.69	0.42 17.23
4 1	06000 07425 07450		Gstaldenbach, Heiden Rossfall Zürchersmühle	1902 1903 1907	1982 1991 1987	0.45 0.62 2.30	0.72 0.38 0.36	0.60 0.33 0.36	1.00 0.80 0.88	1.00 1.20 0.91	2.00 2.00 1.79
							9.94	10.78	10.42	13.02	23.44

Ittigen, le 23.4.2018 Page: 1 / 1

⁻ Seules les centrales d'une puissance maximale égale ou supérieure à 300 kW sont prises en considération.

⁻ Dans la colonne 'Numéro de la centrale', les aménagements internationaux sont notés par un 'l', les aménagements intercantonaux par un '*'.

⁻ Aménagements internationaux: pour la puissance et l'énergie, seule la part de souveraineté suisse est prise en considération.

⁻ Aménagements intercantonaux: la puissance et l'énergie sont prises en compte selon les parts de souveraineté cantonales fixées.

⁻ Energie de pompage pour l'accumulation saisonnière non déduite.